Recueil des actes administratifs règlementaires de la Commune de Vouillé (86)

Les communes de plus de 3 500 habitants sont tenues de publier leurs actes réglementaires dans un «recueil des actes administratifs» (art. L 2122-29 et R2121-10 du CGCT).

La publication est assurée sur papier. Elle peut l'être également, dans des conditions de nature à garantir leur authenticité, sous forme électronique. La version électronique est mise à la disposition du public de manière permanente et gratuite.

Le recueil des actes administratifs contient :

- les délibérations adoptées par le Conseil Municipal ;

- les décisions prises par le maire par délégation du Conseil Municipal ;

- les arrêtés, actes pris par le maire dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs propres, notamment en matière de police.

N°3 : juillet-septembre 2019

Mairie - 3 place François Albert – 86190 VOUILLÉ
Tél. 05 49 54 20 30 – Fax 05 49 51 14 47
http://www.mairie.vouille86.fr/ courriel : mairie@vouille86.fr

Sommaire

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être réalisée en mairie de Vouillé ou sur le site internet de la Commune : http://www.mairie.vouille86.fr/.

Délibérations du Conseil Municipal (pages 6 à 41)

Table des matières

N°1 du 2 juillet 2019 : garantie emprunt habitat de la Vienne 6
N°2 du 2 juillet 2019 : protocole de résiliation de la concession d'aménagement avec la SEP 7
N°3 du 2 juillet 2019 : avenant convention CDG dossiers retraite 8
N°4 du 2 juillet 2019 : augmentation du temps de travail d'un adjoint technique 9
N°5 du 2 juillet 2019 : convention conseil régional transports scolaires 10
N°6 du 2 juillet 2019 : tarifs périscolaires 12
N°7 du 2 juillet 2019 : convention edipublic agenda 14
N°8 du 2 juillet 2019 : renouvellement convention Villages Etapes 15
N°9 du 2 juillet 2019 : règlement du camping 16
N°10 du 2 juillet 2019 : avis SAGE CLain 17
N°1 du 10 septembre 2019 : DM N°1 18
N°2 du 10 septembre 2019 : détermination du nombre d'adjoints 19
N°3 du 10 septembre 2019 : indemnités de fonction des élus 21
N°4 du 10 septembre 2019 : remise location salle gorande Mme HAGEGE 22
N°5 du 10 septembre 2019 : vente bâtiment administratif de l'ancienne gendarmerie 23
N°6 du 10 septembre 2019 : diminution loyers commerces centre bourg 24
N°7 du 10 septembre 2019 : loyer progressif fleuriste 5 Place F. Albert 25
N°8 du 10 septembre 2019 : bail précaire les Halles de Vouillé 26
N°9 du 10 septembre 2019 : adhésion médecine préventive CDG 27
N° 10 du 10 septembre 2019 : subventions coopératives scolaires 28
N°11 du 10 septembre 2019 : subvention comité des fêtes marché des producteurs 29
N°12 du 10 septembre 2019 : subvention cœur de gazelles 30
N°13 du 10 septembre 2019 : statuts Eaux de Vienne 31
N°14 du 10 septembre 2010 : adhésion Jouhet et Montmorillon Eaux de Vienne 32
N°15 du 10 septembre 2019 : statuts communauté de communes 33
N°16 du 10 septembre 2019 : périmètre et structure porteuse SLGRI inondation 34
N°17 du 10 septembre 2019 : motion contre la fermeture de la trésorerie 35

Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Séance du 2 juillet

- Décisions du 13 mai 2019 :
  - Signature avec l'entreprise VEDIF de Florensac (Hérault) pour la fourniture de mobilier pour les courts de tennis extérieurs, pour un montant de 181.20 € HT, soit 217.44 € TTC ;
  - Signature avec l'entreprise ADS 86 de Neuville de Poitou pour l'achat d'un réfrigérateur pour l'école élémentaire, pour un montant de 339.92 € HT, soit 407.90 € TTC ;
- Décision du 14 mai 2019 : signature avec l'entreprise Des Clics de Vouillé pour l'achat de matériel informatique pour la médiathèque, pour un montant de 514.00 € HT, soit 616.80 € TTC ;
- Décisions du 16 mai 2019 :
  - Signature avec l'entreprise Alice's Garden de Wambrechies (Nord) pour l'achat de 6 transats pour la piscine, pour un montant de 274.75 € HT, soit 329.70 € TTC ;
  - Signature du marché de maîtrise d'œuvre avec la SARL CORSET-ROCHE (Poitiers) pour la réorganisation et l'extension du gymnase de Braunsbach pour un montant de 57 500 € HT soit 69 000 € TTC ;
  - Signature avec l'entreprise SOREGIES de Poitiers pour les travaux d'extension du réseau d'éclairage public chemin de la Bascule, pour un montant de 3 114.46 € HT soit 3 737.35 € TTC ;
  - Signature avec l'entreprise SOREGIES de Poitiers pour la réfection du réseau d'éclairage public rue de la Barre, pour un montant de 3 900.68 € HT soit 4 680.81 € TTC ;
- Décision du 20 mai 2019 : signature avec l'entreprise UNISPORTS de Sainte-Savine (Aube) pour l'achat d'une ligne d'eau pour la piscine, pour un montant de 279.21 € HT, soit 335.05 € TTC ;
- Décision du 24 mai 2019 : signature avec l'entreprise GUICHARD de GROMARD de Poitiers pour la réalisation de relevés d'intérieur du dojo et de la salle de danse, pour un montant de 1 780 € HT, soit 2 136 € TTC ;
- Décision du 27 mai 2019 : signature avec l'entreprise QUALICONSULT de Chasseneuil du Poitou du marché de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) pour la réorganisation et l'extension du gymnase, pour un montant de 2 280 € HT, soit 2 736 € TTC ;
- Décision du 5 juin 2019 : signature avec l'entreprise SELOMA de Poitiers pour l'achat de deux sièges de travail pour la médiathèque, pour un montant de 460.56 € HT, soit 552.67 € TTC ;
- Décisions du 6 juin 2019 :
  - Signature avec l'entreprise COPRONET de Migné-Auxances pour l'achat d'un aspirateur pour l'école élémentaire, pour un montant de 179.68 € HT soit 215.62 € TTC ;
  - Signature avec l'entreprise VEDIF de Florensac (Hérault) pour l'achat d'un abribus, pour un montant de 2 430 € HT soit 2 916 € TTC ;
  - Signature avec l'entreprise VEDIF de Florensac (Hérault) pour la fourniture de mobilier urbain pour le complexe sportif des Maillots, pour un montant de 711 € HT soit 853.20 € TTC ;

- Décision du 11 juin 2019 : signature avec l'entreprise Des Clics de Vouillé pour le renouvellement des antivirus pour les postes informatiques de la médiathèque, pour un montant de 198 € HT, soit 237.60 € TTC ;
- Décision du 17 juin 2019 : signature avec l'entreprise Huguet Thibault de Poitiers pour la pose de moustiquaires à la cuisine centrale de l'école élémentaire, pour un montant de 1 360.87 € HT, soit 1 633.04 € TTC.

<u>Séance du 10 septembre</u>

- Décision du 24 juin 2019 : signature avec l'entreprise Sonomax de Poitiers pour l'achat de matériels de sonorisation pour la salle de la Gorande, pour un montant de 2 356.63 € HT, soit 2 827.96 € TTC ;
  => amplificateur, console de mixage et 4 enceintes
- Décisions du 25 juin 2019 :
  - Signature avec l'entreprise Valeurs Culinaires de Joué-les-Tours (Indre et Loire) du marché de fourniture de denrées et assistante technique pour la cuisine centrale scolaire, pour un montant de : 1.04 € HT soit 1.097 € TTC le repas à l'école maternelle ; 1.19 € HT soit 1.255 € TTC le repas à l'école élémentaire et 3 650.00 € HT soit 3 850.75 € TTC le forfait annuel pour l'assistance technique ;
    => 42 000 repas par an environ (28 000 en primaire ; 14 000 en maternelle) ; l'écart de prix unitaire s'explique par la différence de quantité ;
    Coût estimatif annuel (incluant l'assistance technique) = 51 530 €
    95 % des produits frais sont locaux, Viande Française régionale, 1 poisson frais par cycle, yaourts et fromages blancs locaux, 1 bœuf bio de la Vienne par cycle, pommes et poires bio locales, pommes de terre bio ;
  - Signature avec l'entreprise Bosquet de Saint Ouen l'Aumone (Val d'Oise) pour l'achat d'extincteurs pour le gymnase Emile Fradet, pour un montant de 180.18 € HT, soit 216.22 € TTC ;
    => 3 extincteurs à eau pulvérisée 6 litres
- Décision du 26 juin 2019 : signature avec l'entreprise HandiNorme de Wasquehal (Nord) pour l'achat de fournitures pour la mise en accessibilité de l'école maternelle, pour un montant de 2 816.90 € HT, soit 3 380.28 € TTC ;
  => dalles podotactiles, panneaux de signalétique, repérage de contremarches, mains courantes extérieures …
- Décision du 1er juillet 2019 : signature avec l'entreprise Auger de Vouillé pour la fourniture d'une pompe doseuse pour la piscine, pour un montant de 818.33 € HT, soit 982.00 € TTC ;
- Décision du 3 juillet 2019 : signature avec l'entreprise Verrier de Poitiers pour l'achat de mobilier pour l'aménagement de la nouvelle classe à l'école élémentaire, pour un montant de 419.52 € HT, soit 503.42 € TTC ;
  => 1 meuble + bacs de rangement
- Décision du 5 juillet 2019 : signature avec l'entreprise Benard de La Ville aux Dames (Indre et Loire) pour l'achat de petits matériels pour la cuisine centrale, pour un montant de 327.67 € HT, soit 393.20 € TTC ;
  => vaisselle et matériel de cuisine
- Décision du 8 juillet 2019 : signature avec l'entreprise Des Clics de Vouillé pour l'achat de deux ordinateurs pour la médiathèque, pour un montant de 974.10 € HT, soit 1 168.92 € TTC ;
  => ordinateurs mis à disposition du public pour consultation internet

- Décision du 10 juillet 2019 : signature avec l'entreprise Verrier de Poitiers pour l'achat de mobilier pour l'aménagement de la nouvelle classe à l'école élémentaire, pour un montant de 2 418.22 € HT, soit 2 901.86 € TTC ;
  => 15 tables avec casier métallique, 15 chaises t 1 bureau pour le professeur
- Décisions du 11 juillet 2019 :
  - Signature avec l'entreprise Huguet Thibault de Poitiers pour l'installation de rideaux à l'école élémentaire, pour un montant de 1 927.84 € HT, soit 2 313.41 € TTC ;
    => rideaux dans la classe de Mme Proust et dans la garderie
  - Signature avec l'entreprise M'RY de Parthenay pour la réfection de la voirie rue de la Croix, pour un montant de 1 645.00 € HT, soit 1 974.00 € TTC ;
- Décision du 15 juillet 2019 : signature avec l'entreprise SODIFREX de La Bussière pour l'aménagement d'une aire de fitness au parc de la Gorande, pour un montant de 12 473.00 € HT, soit 14 967.60 € TTC ;
- Décision du 18 juillet 2019 : signature avec l'entreprise Le Potelet de Clamart (Hauts de Seine) pour l'achat de potelets, pour un montant de 3 690.24 € HT, soit 4 428.29 € TTC ;
  => 30 potelets à aménager Basses Rues suite aux multiples plaintes des riverains rencontrant des problèmes pour accéder à leurs habitations
- Décision du 30 juillet 2019 : virement de crédits n°1 BP 2019 Commune :
  Virement de 3 975 € du chapitre 022 Dépenses imprévues à l'article 2138 Autres constructions Opération 20086 Immeuble Montoux
  => travaux dans le local sis cour du Gros pailler (ex-esthéticienne) : suppression du mur porteur central ; M. le Maire indique que deux personnes ont été reçues il y a quelques semaines et qu'une nouvelle visite est prévue le 12 septembre. Des travaux sont à programmer.
  Nature de l'activité envisagée : objets de décoration vintage et disques vinyle
- Décisions du 7 août 2019 :
  - Signature avec l'entreprise Iteuil Sports d'Iteuil pour l'aménagement d'un 3ème terrain de basketball au complexe sportif des Maillots, pour un montant de 4 525.00 € HT, soit 5 430.00 € TTC ;
  - Signature avec l'entreprise Iteuil Sports d'Iteuil pour la mise aux normes des terrains de badminton au gymnase de Braunsbach, pour un montant de 3 070.00 € HT, soit 3 684.00 € TTC ;

<u>Arrêtés du Maire pris au titre de ses propre pouvoirs</u>

Néant

N°1 du 2 juillet 2019 : garantie emprunt habitat de la Vienne

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 21
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 23
- Contre :
- Abstention : 2

Date de convocation :
26 juin 2019

OBJET :

Demande de garantie d'emprunt présentée par Habitat de la Vienne Logements tour du Poèle

N° 1

2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19 h 50), M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Philippe PATEY.

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Dans le cadre de la construction de 12 logements situés rue de la Tour du Poêle, il est indiqué qu'Habitat de la Vienne a souscrit un emprunt bancaire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 1 168 000 euros.

Par courriel en date du 11 juin dernier, Habitat de la Vienne sollicite la garantie de cet emprunt à la Commune de Vouillé à hauteur de 100 %, comme elle fait habituellement pour ce type d'opération.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 2298 du Code civil,
Vu le Contrat de Prêt N° 96487 en annexe signé entre : Office Public de L'Habitat de la Vienne ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (moins 2 abstentions : Jean-Luc CHATRY et Jacques DESCHAMPS) :

- **D'accorder la garantie de la Commune de Vouillé à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 168 000 euros souscrit par Habitat de la Vienne auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat joint en annexe ;**
- **Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;**
- **Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;**
- **La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 2 juillet 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190702-20190702D01-DE
Reçu le 08/07/2019

N°2 du 2 juillet 2019 : protocole de résiliation de la concession d'aménagement avec la SEP

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 22
- de votants : 26

Votes :
- Pour : 26
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
26 juin 2019

OBJET :

Protocole d'accord pour la résiliation de la concession d'aménagement du Verger Saint-Hilaire avec la Société d'Equipement du Poitou (SEP)

N° 2

2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19 h 50), M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Philippe PATEY.

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire rappelle qu'à l'issue d'études de faisabilité réalisées en 2014, une convention a été signée avec la SEP le 9 novembre 2015 pour une concession d'aménagement du secteur du Verger Saint-Hilaire. Il précise qu'en raison de difficultés financières, la SEP n'a pas été en mesure d'acquérir les terrains pour réaliser cette opération ce qui constitue une clause de résiliation d'un commun accord, prévue dans la concession.

M. le Maire ajoute que le montant des charges de l'opération qu'il convient de rembourser à la SEP s'élève à 70 079 € HT (travaux, études, frais divers + rémunération de 18 174 €). Il précise que la SEP a produit tous les justificatifs de ces dépenses.
M. le Maire indique que la Commune va récupérer l'intégralité des études et documents déjà produits.

En application de la concession d'aménagement, la SEP a sollicité des indemnités de résiliation à hauteur de 39.034,30 € HT. A l'issue de négociations menées par l'intermédiaire de Me Jessy RENNER, un accord a été trouvé avec la SEP pour limiter ces indemnités à 19 500 € soit 50 % du montant de l'indemnité prévue dans le traité de concession.

M. le Maire propose de se prononcer favorablement sur cette demande et donne lecture du projet de protocole rédigé par l'avocate, Me RENNER, et approuvé par le Directeur de la SEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de protocole d'accord avec la SEP (document annexé) qui stipule le versement d'une somme de 70 049 € en remboursement des dépenses liées à l'intervention des tiers et à la rémunération de l'aménageur, ainsi que le versement d'une indemnité contractuelle de 19 500 € au titre de la résiliation anticipée, étant précisé que ces sommes seront versées à la SEP dès que l'ensemble des documents et études produits dans le cadre de la concession, seront en possession de la Commune,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ledit protocole et tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 2 juillet 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190702-20190702D02-DE
Reçu le 08/07/2019

N°3 du 2 juillet 2019 : avenant convention CDG dossiers retraite

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 22
- de votants : 26

Votes :
- Pour : 26
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
26 juin 2019

OBJET :

Avenant de prolongation de la Convention de réalisation des dossiers de retraite CNRACL avec le Centre de Gestion de la Vienne (CDG)

N° 3

2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19 h 50), M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Philippe PATEY.

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que la Commune est liée par une convention avec le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation des dossiers de retraite CNRACL des agents de la collectivité. Cette convention était applicable du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017. Elle a été prolongée d'un an par avenant en 2018. Pour 2019, la Caisse des Dépôts et Consignations, qui assure le versement des pensions CNRACL, a transmis au CDG 86 un nouvel avenant d'un an prorogeant ainsi la convention jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est donc proposé d'approuver l'avenant de prolongation d'un an de la convention signée avec le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation des dossiers de retraite CNRACL, des agents de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'avenant de prolongation d'un an de la convention signée avec le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation des dossiers de retraite CNRACL, jusqu'au 31 décembre 2019,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ledit avenant et tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 2 juillet 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190702-20190702D03-DE
Reçu le 08/07/2019

N°4 du 2 juillet 2019 : augmentation du temps de travail d'un adjoint technique

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 22
- de votants : 26

Votes :
- Pour : 26
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
26 juin 2019

OBJET :

Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique

N° 4

2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19 h 50), M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Philippe PATEY.

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son chapitre XII et son article 97-1,
Vu le décret N° 91-298 du 20 Mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu la demande de l'agent,
Vu l'avis du Comité Technique en date du 20 juin 2019,

Il est proposé de délibérer sur l'augmentation du temps de travail, d'une adjointe technique, de 28/35ème à un temps complet à compter du 1er septembre 2019.

Il est indiqué qu'en raison du départ de la Collectivité de la responsable de la cantine maternelle, le service va être réorganisé pour la rentrée prochaine.

Il a été proposé que la responsabilité de la cantine maternelle soit confiée à un agent qui assure déjà des missions de service en salle et qui a assumé le poste avec succès, pendant 3 semaines au mois de mars dernier. L'agent concerné effectue par ailleurs des missions d'accueil en piscine, sous forme d'heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver l'augmentation du temps de travail d'une adjointe technique, de 28/35ème à un temps complet, à compter du 1er septembre 2019,**
- **De modifier le tableau des effectifs en conséquence,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 2 juillet 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190702-20190702D04-DE
Reçu le 08/07/2019

N°5 du 2 juillet 2019 : convention conseil régional transports scolaires

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 22
- de votants : 26

Votes :
- Pour : 26
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
26 juin 2019

OBJET :

Convention avec le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine pour l'organisation des transports scolaires

N° 5

2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19 h 50), M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Philippe PATEY.

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que la Région Nouvelle-Aquitaine exerce, depuis le 1er septembre 2017, la compétence d'organisation des transports scolaires, en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Pour mettre en œuvre cette compétence, la Région s'appuie sur les autorités organisatrices de 2nd rang : communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. La Commune de Vouillé participe ainsi, comme autorité organisatrice de 2nd rang, à la mise en place du service de transport scolaire des enfants des écoles élémentaire et maternelle publiques de Vouillé.

Le 4 mars dernier le Conseil Régional a adopté un nouveau règlement qui modifie la tarification des familles, conçue comme une participation au coût du service et assise sur le quotient familial. Les inscriptions se font désormais par internet sur le site de la Région et la Commune ne percevra plus les recettes de ce service.

Le Conseil Régional propose la signature d'une convention de partenariat qui prévoit notamment :

- Les missions déléguées à la Commune,
- La mise en place d'un co-financement de la Région pour l'accompagnement des élèves de maternelle,
- La possibilité d'une participation de la Commune pour réduire la participation des familles,
- Les conditions de financement du service pour 3 ans avec une participation de la Commune à hauteur de 35%.

Il est fait état des simulations faites avec la nouvelle tarification qui va aboutir à une baisse de la participation des familles au quotient familial le plus bas et à une hausse pour les familles nombreuses plus aisées.

Il est indiqué qu'une participation complémentaire de la Commune conduirait à accentuer cet écart. Il est donc proposé de ne pas retenir le principe d'une modulation du barème régional, qui augmenterait la contribution financière communale.

AR PREFECTURE
086-218602944-20190702-20190702D05-DE
Reçu le 08/07/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le nouveau règlement des transports et la sectorisation, et la convention de partenariat entre le Conseil Régional et la Commune pour les 3 prochaines années scolaires,**
- **De ne pas mettre en place de modulation forfaitaire communale du barème régional de participation familiale,**
- **D'autoriser le M. le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 2 juillet 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

N°6 du 2 juillet 2019 : tarifs périscolaires

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 22
- de votants : 26

Votes :
- Pour : 26
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
26 juin 2019

OBJET :

Tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2019/2020

N° 6

2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19 h 50), M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Philippe PATEY.

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que depuis 3 ans, la Commune a mis en place des forfaits mensuels de 1, 2, 3 ou 4 repas hebdomadaires, pour les cantines des écoles maternelle et élémentaire publiques.

La Commission « Vie Scolaire » réunie le 18 juin dernier propose de ne pas augmenter les tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire à venir.

Tarifs 2019-2020

1° Tarifs pour la cantine

Repas enfants :

- ✓ Forfait 4 repas par semaine 43,00 € par mois (10 mois),
- ✓ Forfait 3 repas par semaine 32,75 € par mois (10 mois),
- ✓ Forfait 2 repas par semaine 21,50 € par mois (10 mois),
- ✓ Forfait 1 repas par semaine 11,25 € par mois (10 mois),
- ✓ Repas hors forfait pour les enfants de la commune 4,60 €,

Repas enfants hors commune (excepté dispositif ULIS et Frozes - convention spécifique) :

- ✓ Forfait 4 repas par semaine 69,50 € par mois (10 mois),
- ✓ Forfait 3 repas par semaine 52,10 € par mois (10 mois),
- ✓ Forfait 2 repas par semaine 34,75 € par mois (10 mois),
- ✓ Forfait 1 repas par semaine 17,40 € par mois (10 mois),
- ✓ Repas à l'unité Enfants hors de la commune 4,90 €

Repas adultes :

- ✓ Enseignants non subventionnés et personnes extérieures 4,90 €

2° Tarifs pour la garderie scolaire

- ✓ Forfait du matin : 1,60 €
- ✓ Forfait du soir : 2,70 € (incluant le goûter)
- ✓ Forfait du mercredi midi : 1 €

AR PREFECTURE
086-218602944-20190702-201907025D06-DE
Reçu le 08/07/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2019-2020, tels que présentés ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 2 juillet 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

N°7 du 2 juillet 2019 : convention edipublic agenda

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 22
- de votants : 26

Votes :
- Pour : 26
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
26 juin 2019

OBJET :

Convention avec la société EdiPublic pour la réalisation de l'agenda Municipal de 2020 à 2023

N° 7

2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19 h 50), M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Philippe PATEY.

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que chaque année, la commune de Vouillé diffuse dans tous les foyers de la Commune, un agenda qui présente les principales informations pratiques (services, commerces, associations…).

Cet agenda est réalisé par une société de communication et financé par la publicité.

Après consultation de différentes sociétés, il est proposé de retenir la société EdiPublic qui s'engage à prendre entièrement à sa charge tous les frais d'édition : composition, impression, photogravure, brochage et la livraison à la commune pour les agendas 2020, 2021, 2022 et 2023.

Un chéquier « Malin » avec coupons de réduction sera intégré dans l'agenda.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la convention avec la société EdiPublic pour l'édition des agendas municipaux 2020 à 2023,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 2 juillet 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190702-20190702D07-DE
Reçu le 08/07/2019

N°8 du 2 juillet 2019 : renouvellement convention Villages Etapes

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 22
- de votants : 26

Votes :
- Pour : 26
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
26 juin 2019

OBJET :

Dossier de candidature de la Commune de Vouillé pour le renouvellement du label Village Etape

N° 8

2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19 h 50), M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Philippe PATEY.

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

La convention d'attribution de l'appellation « Village Etape » entre l'Etat et la Commune de Vouillé arrive à échéance et il convient de délibérer pour solliciter le renouvellement du label.

Le label « Village Etape » a été attribué par l'Etat pour une durée de cinq ans le 1er juillet 2014. Une signalétique « Village Etape » a été installée sur la RN 149 et la commune bénéficie également des campagnes d'information et de promotion touristique des villages étapes.

Suite à une évaluation réalisée ces dernières semaines, il a été constaté une progression de l'activité de certains commerces et services ou activités.

En contrepartie de la labélisation, une cotisation annuelle d'1.25 €/par habitant est versée par la commune.

La charte Village Etape impose un certain nombre de contraintes, notamment en termes de services, d'accessibilité des personnes handicapées et de signalétique.

Compte tenu de l'évaluation réalisée et des retours positifs des commerçants et opérateurs touristiques, il est proposé de solliciter le renouvellement du label Village Etape pour 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la demande de renouvellement du Label Village Etape pour 5 ans à compter du 3 juillet 2019,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 2 juillet 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190702-2019_07_02_D08-DE
Reçu le 05/07/2019

N°9 du 2 juillet 2019 : règlement du camping

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 22
- de votants : 26

Votes :
- Pour : 26
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
26 juin 2019

OBJET :

Règlement intérieur du camping municipal

N° 9

2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19 h 50), M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Philippe PATEY.

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que le règlement intérieur du camping municipal datait de 2012.

Les commissions « Vie locale et Tourisme » et « Vie Artisanale et Commerciale » ont proposé de le revoir dans son intégralité en s'inspirant d'un modèle de règlement de camping et en intégrant les articles de l'ancien règlement qu'il convenait de conserver.

Le projet de règlement du camping est présenté au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le règlement intérieur du camping annexé à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 2 juillet 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190702-20190702D09-DE
Reçu le 08/07/2019

N°10 du 2 juillet 2019 : avis SAGE CLain

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 22
- de votants : 26

Votes :
- Pour : 26
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
26 juin 2019

OBJET :

Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain

N° 10

2 juillet 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 2 JUILLET 2019

Le deux juillet deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Christophe MERIEL-BUSSY, Mme Dany BONNIN, M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, Mme Béatrice FLEURY, Mme Nythia FOISNET, Mme Elise GIMENES (arrivée à 19 h 50), M. Régis JOFRION, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : Malika BENHIDA donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Dany BONNIN, M. Antony FRAUDEAU donne pouvoir à M. Bernard PIERRE-EUGENE, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Philippe PATEY.

Secrétaire de séance : M. Christophe MERIEL-BUSSY

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que la rivière « Le Clain », dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant de 2.882 km². Il parcourt 125 km depuis sa source sur la commune de Hiesse (16) à sa confluence avec la Vienne à Cenon-sur-Vienne (86).

Sur le bassin, le développement et la diversification des activités socio-économiques à travers l'aménagement des rivières (moulins), le développement des zones urbanisées, l'intensification de l'agriculture… s'accompagnent d'une dégradation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Cette dégradation est source de tensions voire de conflits entre les différents usages qui n'ont pas les mêmes exigences en termes de quantité et de qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Aujourd'hui, de nombreuses actions sont menées pour préserver la ressource en eau. C'est pourquoi un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), outil privilégié pour parvenir à cet objectif, a été initié sur le bassin du Clain.

Il est rappelé que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne préconisait la mise en place d'un SAGE sur le bassin du Clain dès 1996.

Le SAGE du bassin du Clain porté par le Conseil Départemental de la Vienne entre en phase finale d'élaboration. Sa rédaction étant achevée, et son projet ayant fait l'objet d'une validation par la Commission locale de l'eau (CLE) du 19 décembre 2018, il est soumis à consultation des assemblées puis enquête publique.

Le projet de SAGE est composé d'un PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques) et d'un règlement. Le PAGD comprend 60 dispositions déclinant 11 objectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Clain,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 2 juillet 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190702-2019070210-DE
Reçu le 08/07/2019

N°1 du 10 septembre 2019 : DM N°1

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

DM N°1

N° 1

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).
Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions modificatives suivantes :

Investissement - Dépenses	Articles	Détail de la dépense	Montant en €
Opération 20071 – Complexe des Maillots	2188	Autres immobilisations	+ 1 930
Opération 20112 – Ecole élémentaire	21312	Bâtiments scolaires	+ 5 500
Opération 20112 – Ecole élémentaire	2184	Mobilier	+ 1 000
Opération 20112 – Ecole élémentaire	2188	Autres immobilisations	+ 2 500
Opération 20116 – Gymnase de Braunsbach	2188	Autres immobilisations	+ 800
Opération 20173 – Gymnase Emile Fradet	21318	Autres bâtiments publics	- 11 730

Explication :
1) Complexe des Maillots : aménagement d'un 3ème terrain de basketball (crédits basés sur une estimation de 2018)
2) Ecole élémentaire : aménagement d'une nouvelle classe (ouverture de la nouvelle classe non connue lors de la préparation du budget)
3) Gymnase de Braunsbach : mise aux normes des terrains de badminton (crédits basés sur une estimation de 2018)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D01-DE
Reçu le 18/09/2019

N°2 du 10 septembre 2019 : détermination du nombre d'adjoints

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Détermination du nombre de postes d'Adjoints à la suite de la démission de M. Christophe MERIEL-BUSSY

N° 2

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 28 mars 2014, le Conseil Municipal avait décidé de créer 7 postes d'adjoint.

À la suite de la démission de Monsieur Christophe MERIEL-BUSSY du poste de 1er adjoint en date du 17 juillet 2019 et acceptée par Madame la Préfète en date du 26 juillet 2019, M. le Maire propose de supprimer le poste de 7ème adjoint et de fixer le nombre d'adjoints à 6.

IL précise que si la suppression est décidée, l'ordre du tableau s'en trouvera automatiquement affecté. Chacun des adjoints de rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

Nouveau tableau :

FONCTION	NOM	PRENOM
1er adjoint	BONNIN	Danielle
2ème adjoint	PEYROUX	Patrick
3ème adjoint	NGUYEN LA	François
4ème adjoint	CHATRY	Jean-Luc
5ème adjoint	CAPILLON	Marie-Laure
6ème adjoint	POIGNANT	Valérie

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D02-DE
Reçu le 18/09/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la suppression du poste de 7ème adjoint,**
- **De fixer le nombre d'adjoints à 6,**
- **De mettre à jour le tableau du Conseil Municipal,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

N°3 du 10 septembre 2019 : indemnités de fonction des élus

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Indemnité de fonction des élus

N° 3

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Considérant la démission du 1er Adjoint et la suppression du poste de 7ème adjoint, il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire, aux adjoints et au conseiller délégué,
Considérant que l'exécutif municipal est désormais composé du Maire, de 6 Adjoints, d'un Conseiller Municipal Délégué indemnisé et d'un Conseil Municipal Délégué sans indemnité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,
Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire, aux adjoints et au conseiller délégué,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De fixer à compter du 1er octobre 2019 le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et du conseiller, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, aux taux suivants :**

- Maire : 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 1er adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 2e adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 3e adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 4e adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 5e adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 6e adjoint : 21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- un conseiller municipal délégué : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

L'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L. 2123-22 à L. 2123-24 du code général des collectivités territoriales.
Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D03-DE
Reçu le 18/09/2019

N°4 du 10 septembre 2019 : remise location salle gorande Mme HAGEGE

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Remise location Gorande Mme HAGEGE

N° 4

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Le Conseil Municipal est informé que lors d'une location de la salle de la Gorande, du vendredi 21 au dimanche 23 juin 2019, Mme HAGEGE domiciliée à Cissé a rencontré d'importants désagréments (odeurs nauséabondes dans les commodités).

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de reverser 30 % du montant total de la location hors sonorisation (478.50 €), soit un montant de 143.55 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De reverser 30 % du montant total de la location (478.50 €), soit un montant de 143.55 € à Mme HAGEGE en compensation des désagréments subis pendant la location de la salle de la Gorande, du 21 au 23 juin 2019,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D04-DE
Reçu le 18/09/2019

N°5 du 10 septembre 2019 : vente bâtiment administratif de l'ancienne gendarmerie

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Vente bâtiment administratif gendarmerie

N° 5

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé au Conseil que lors de la réunion de travail du Conseil Municipal du 16 mai dernier, il avait été convenu la mise en vente des bureaux et des garages de la Gendarmerie au prix de 70 000 € net vendeur.
A la suite d'une rencontre avec l'agence Vouillé Immobilier, et considérant la superficie des bureaux et garages et du terrain cédé (environ 800 M²), le prix de vente avait été porté à 80 000 € net vendeur.

La SCI MPND (M. Melvin PREVEAU et Nicolas DUBIN Associés-Gérants) a manifesté son intérêt pour ce bâtiment, au prix de 75 000 € net vendeur après négociation (proposition initiale de 65 000 € net vendeur). L'objectif de la SCI est de réhabiliter les locaux afin de louer le rez-de-chaussée pour des activités économiques et l'étage pour des logements.

Il est précisé que la Commune va faire réaliser un bornage, qui permettra de déterminer précisément la superficie globale de la parcelle, et qu'il faudra prévoir, à termes, une autre entrée pour quatre des logements à rénover.

Il est rappelé que le Directeur Départemental des Finances Publiques a estimé à 154 000 € la valeur vénale des bâtiments de service (y compris le garage), par un avis du domaine en date du 8 août 2018. Il précise que Square Habitat a évalué le bien dans une fourchette de 35 000 à 40 000 €.

Compte tenu des travaux importants qu'il conviendra de réaliser pour permettre la location des bâtiments dans de bonnes conditions, il est proposé d'approuver la vente du bâtiment administratif de la gendarmerie au prix de 75 000 € net vendeur. Les frais de bornage seront à la charge de la Commune et les frais d'actes seront supportés par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la vente du bâtiment administratif de la gendarmerie selon les modalités indiquées ci-dessus,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D05-DE
Reçu le 18/09/2019

N°6 du 10 septembre 2019 : diminution loyers commerces centre bourg

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Diminution des loyers commerciaux en centre bourg

N°6

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 4 juillet 2017, le Conseil Municipal a approuvé la réduction de 20 % des loyers des bâtiments communaux à usage commercial en centre-bourg, à compter du mois de juillet 2017.

Les montants des loyers actuels sont les suivants :

Immeuble	Activité	Loyer HT
2 place de l'Eglise	Little'Nath	346.22 € (juillet 2019)
2 bis cour du Gros Pailler	Vacant	420.93 € (juillet 2017)
5 place François Albert	Vacant	741.76 € (juin 2018)
6 Place François Albert	Les Halles de Vouillé	664.74 € (juillet 2019)

Considérant les difficultés financières rencontrées par certains commerces du centre-bourg occupant des bâtiments communaux, et surtout la nécessité de maintenir ces commerces de proximité, qui constituent une activité vitale pour le centre-bourg, M. le Maire propose de diminuer à nouveau le montant des loyers de 20 % comme suit :

Immeuble	Activité	Simulation loyer HT (-20 %)
2 place de l'Eglise	Little'Nath	276.98 €
2 bis cour du Gros Pailler	Vacant	336.74 €
5 place François Albert	A fleurs d'eau	593.41 €
6 place François Albert	Les Halles de Vouillé	531.79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la réduction de 20 % des loyers des bâtiments communaux à usage commercial en centre-bourg, à compter du 1er octobre 2019,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D06-DE
Reçu le 18/09/2019

N°7 du 10 septembre 2019 : loyer progressif fleuriste 5 Place F. Albert

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Loyer progressif fleuriste
5 Place F. Albert

N°7

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire rappelle que l'immeuble (ex. Campanule Fleurs) situé 5 place François Albert, propriété de la commune de Vouillé, est vacant depuis plusieurs mois à la suite de la liquidation judiciaire prononcée à l'encontre de SAS Campanule Fleurs.

Par jugement du Tribunal de Commerce en date du 6 juin 2019, le fonds de commerce a été cédé au profit de Mme Laurence BARRIBAUD, l'ouverture du nouveau commerce « A Fleur d'Eau » étant prévue courant septembre.

Dans le cadre du lancement de son activité, Mme Laurence BARRIBAUD a émis le souhait de bénéficier d'un loyer progressif, à l'image de ce qui a été fait pour les autres commerces de centre-bourg.

M. le Maire propose donc d'établir un loyer progressif sur une période de 5 mois, celui-ci s'élevant à termes à 593.41 € HT ; ce loyer pourrait être établi comme suit sur les 5 premiers mois : 400 € HT le premier mois, 450 € HT le second, 500 € HT le 3ème, 550 € HT le 4ème. Le loyer atteindrait 593.41 € HT à compter du 5ème mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver les montants du loyer ci-dessus présentés,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D-DE
Reçu le 18/09/2019

N°8 du 10 septembre 2019 : bail précaire les Halles de Vouillé

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Bail précaire
Les Halles de Vouillé
6 Place F. Albert

N°8

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire rappelle qu'un bail commercial a été signé avec la SARL Les Halles de Vouillé pour l'immeuble sis 6 place François Albert, à compter du 15 novembre 2016, pour une durée de 9 ans.

M. et Mme MANGANE ont émis le souhait de ne pas se réengager sur une période triennale s'interrogeant sur la pérennisation de leur activité.

Pour ces motifs, M. et Mme MANGANE sollicitent l'établissement d'un bail précaire à compter du 15 novembre 2019, pour une durée d'un an renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la signature d'un bail commercial précaire à compter du 15 novembre 2019 avec la SARL Les Halles de Vouillé pour une durée d'un an,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D08-DE
Reçu le 18/09/2019

N°9 du 10 septembre 2019 : adhésion médecine préventive CDG

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Adhésion service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vienne

N°9

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25, et 26-1,
Vu le décret n°85-603 du 10 Juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 85-643 du 26 Juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84- 53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du 16 novembre 2018 du Centre de Gestion de la Vienne créant un service de médecine de prévention,

Monsieur le Maire présente le projet de convention proposé par le Centre de Gestion de la Vienne qui comprend à la fois la surveillance médicale des agents et l'action en milieu de travail. Il précise que le service était déjà géré par le Centre de Gestion dans le cadre d'une convention avec l'Association de Santé au Travail de la Vienne.
Le CDG 86 a recruté un médecin de prévention et propose donc de gérer le service en direct. Le coût de la visite sera de 85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne, pour 3 ans à compter du 1er janvier 2020, et tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D09B-DE
Reçu le 18/09/2019

N° 10 du 10 septembre 2019 : subventions coopératives scolaires

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Subventions aux coopératives scolaires

N°10

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que les dépenses scolaires sont désormais imputées sur le budget principal de la Commune, pour des raisons de simplification administrative.

Il s'agit de :
- Crédits pour les fournitures scolaires (paiement de factures),
- Subventions aux coopératives scolaires pour les projets pédagogiques et divers matériels.

Il est précisé que l'enveloppe des crédits destinés aux subventions, est répartie de la façon suivante :

- Ecole maternelle : 2 540 €
  - ✓ Projets pédagogiques : 1 300 €
  - ✓ Achats de documentation (manuels, fichiers …) : 1 240 €
- Ecole élémentaire : 8 000 €
  - ✓ Projets pédagogiques : 2 800 €
  - ✓ Achats de documentation (manuels, fichiers …) : 2 790 €
  - ✓ En raison de la classe de mer organisée à la rentrée pour toutes les classes de l'école élémentaire, l'équipe enseignante souhaite bénéficier, à titre exceptionnel, du « forfait Ecole » de 2 410 € pour financer cette sortie (forfait habituellement alloué à l'achat de documentation sur les crédits de fournitures scolaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accorder une subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle d'un montant de 2 540 € et une subvention à la coopérative de l'école élémentaire d'un montant de 8 000 €,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D10-DE
Reçu le 18/09/2019

N°11 du 10 septembre 2019 : subvention comité des fêtes marché des producteurs

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Subvention Comité des Fêtes Marché des Producteurs

N°11

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que par délibération en date du 21 mai 2019, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur les termes de la convention passée avec la Chambre d'Agriculture de la Vienne, pour l'organisation du Marché des Producteurs de Pays le mercredi 3 juillet dernier.

La Chambre d'Agriculture n'étant pas habilitée à collecter l'argent sur le domaine public, le droit de place a été collecté par le régisseur du marché. La recette s'élève à 96.40 €.

Considérant le prêt gratuit des tivolis par le Comité des Fêtes de Vouillé, ainsi que son rôle important dans la manifestation, il est proposé de verser au Comité des Fêtes, une subvention exceptionnelle correspondant à cette recette arrondie à 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € au Comité des Fêtes pour le soutien apporté pour l'organisation du Marché des Producteurs de Pays du 3 juillet 2019,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D11-DE
Reçu le 18/09/2019

N°12 du 10 septembre 2019 : subvention cœur de gazelles

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Subvention Cœur de Gazelles

N°12

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Le Conseil municipal est informé que l'association « Cœur de Gazelles » sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € pour le projet d'une course et d'une action solidaire en faveur de la scolarisation des populations défavorisées à Simal au Sénégal du 22 février au 1er mars 2020.

Objectif de l'action : à travers la participation de 4 femmes à la course Sénégazelle, l'association propose de récolter et d'acheminer 100 kg de fournitures scolaires dans des écoles de la région de Simal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Cœur de Gazelle pour une course et une action de solidarité à Simal au Sénégal du 22 février au 1er mars 2020,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D12B-DE
Reçu le 19/09/2019

N°13 du 10 septembre 2019 : statuts Eaux de Vienne

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Statuts Eaux de Vienne

N°13

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que la collectivité est membre d'Eaux de Vienne-Siveer, et que, par délibération n° 1 en date du 19 juin 2019, le Comité Syndical d'Eaux de Vienne-Siveer a approuvé les modifications des statuts du Syndicat, afin d'intégrer de nouvelles règles de gouvernance adaptées à la nouvelle composition du Syndicat en 2020 et simplifiant son fonctionnement.

En effet, la loi NOTRe a imposé le transfert des compétences Eau et Assainissement aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) à compter du 1er janvier 2020, sauf minorité de blocage intervenant en application de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux Communautés de communes.

A compter du 1er janvier 2020, la majorité des adhérents du Syndicat seront des EPCI, les autres étant des communes.

Le projet de nouveaux statuts vise à intégrer de nouvelles règles de gouvernance adaptées à la nouvelle composition du Syndicat, tout en simplifiant son fonctionnement, notamment en :

- Supprimant l'échelon territorial
- Réduisant le nombre de délégués du Comité Syndical à une centaine,
- En permettant la représentation de toutes les communes au sein des Comités Locaux.

Aussi, conformément aux statuts du Syndicat, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des statuts ainsi modifiés, tels que figurant en annexe de la délibération du 19 juin 2019 susvisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver les modifications des statuts du Syndicat « Eaux de Vienne-Siveer » ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D13B-DE
Reçu le 18/09/2019

N°14 du 10 septembre 2010 : adhésion Jouhet et Montmorillon Eaux de Vienne

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Adhésion Jouhet et Montmorillon Eaux de Vienne

N°14

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que la collectivité est membre d'Eaux de Vienne-Siveer.

Le Conseil Municipal est informé que par délibération n° 2 en date du 19 juin 2019, le comité Syndical d'Eaux de Vienne Siveer a donné son accord pour l'adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au syndicat « Eaux de Vienne-Siveer » à compter du 1er janvier 2020.

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'accepter la demande d'adhésion des communes de Jouhet et Montmorillon au syndicat « Eaux de Vienne-Siveer »,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D14-DE
Reçu le 18/09/2019

N°15 du 10 septembre 2019 : statuts communauté de communes

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou

N°15

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Il est rappelé que la Commune de Vouillé est membre de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, et que, par délibération du 20 juin 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, a sollicité la révision des statuts de cet EPCI.

En conséquence, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de révision statutaire, dans le délai de droit commun de trois mois à compter de la notification de la délibération de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

La révision concernée acte le transfert des compétences « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et « Création et gestion des maisons de services au public », ainsi que la non-restitution aux communes des compétences suivantes :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maitrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Création, aménagement et entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipement culturels et sportifs d'intérêts communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de révision des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Poitou, tel que joint en annexe à la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à mettre en œuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

N°16 du 10 septembre 2019 : périmètre et structure porteuse SLGRI inondation

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Périmètre et structure porteuse SLGRI inondation

N°16

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

Le Conseil Municipal est informé que la Commune de Vouillé a été sollicitée par Madame la Préfète de la Vienne, pour émettre un avis sur le périmètre et la structure porteuse de la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondation Vienne-Clain (SLGRI).

Il est fait présentation de la carte proposant le périmètre de la nouvelle SLGRI sur le bassin hydrographique de la Vienne entre la confluence avec la Creuse en aval et la confluence avec l'Issoire en amont.

Vouillé n'est pas dans le périmètre des territoires à risques importants d'inondation, mais les actions de prévention doivent être menées sur l'ensemble du bassin versant, pour en accroître l'efficacité.

La structure porteuse de la nouvelle SLGRI est l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'émettre un avis favorable sur le périmètre et la structure porteuse de la stratégie de gestion des risques d'inondation Vienne-Clain,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D16-DE
Reçu le 18/09/2019

N°17 du 10 septembre 2019 : motion contre la fermeture de la trésorerie

COMMUNE DE VOUILLÉ
MAIRIE
3 place François Albert
86190 VOUILLÉ
Téléphone 05.49.54.20.30
Fax 05.49.51.14.47
Email :
mairie@vouille86.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

Nombre :
- de conseillers en exercice : 26
- de présents : 20
- de votants : 25

Votes :
- Pour : 25
- Contre :
- Abstention :

Date de convocation :
4 septembre 2019

OBJET :

Motion relative au projet de fermeture de la Trésorerie de Vouillé

N°17

10 septembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

Le dix septembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué dans les délais et formes prévus par la loi, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence du Maire, M. Eric MARTIN.

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Patrick PEYROUX, M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY, Mme Marie-Laure LEVRAULT, Mme Valérie POIGNANT (adjoints), M. Pierre BAZIN, Mme Malika BENHIDA, Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVAULT, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Fabienne FAZILLEAU, M. Antony FRAUDEAU, M. Régis JOFRION, Mme Séverine LAFLEUR, Mme Sandrine MORIN, M. Philippe PATEY, M. Bernard PIERRE-EUGENE et M. Yannick QUINTARD (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Christophe MERIEL-BUSSY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, Mme Dany BONNIN donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, M. Benoit COQUELET donne pouvoir à M. Patrick PEYROUX, Mme Béatrice FLEURY donne pouvoir à Mme Sophie BEULET-MARTIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à Mme Malika BENHIDA

Absente excusée : Mme Elise GIMENES

Secrétaire de séance : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

Assistent : Messieurs Eric EPRON et Mathias GIRAUD

M. le Maire fait état des annonces par la presse de la fermeture de 9 trésoreries de proximité dans la Vienne, à Chauvigny, Civray, Dangé-Saint-Romain, Lencloître, Neuville-de-Poitou, Saint-Georges-Les-Baillargeaux, Saint-Julien-L'Ars, Vivonne et celle de Vouillé. Il regrette l'absence de concertation de la part de l'Etat.

Une réunion s'est tenue début juillet à Villiers avec le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP) qui a présenté le projet de réorganisation de ses services dans le Département.

Il fait état de la fermeture de la trésorerie de Vouillé, programmée entre 2021 et 2023.

Il précise que les trésoreries devraient être remplacées par des permanences temporaires tenues par des agents dans des Maisons d'Accueil de Services au Public (MASP) ou dans des mairies, selon des modalités non connues à ce jour, qui seront certainement impactantes pour les budgets des communes.

Un service de Conseils aux Collectivités Locales serait maintenu à Civray, Vivonne, Loudun et Neuville, mais il est fort probable que la qualité de service apportée actuellement par la Trésorière de Vouillé, ne puisse être maintenue avec le dispositif envisagé par le DDFIP.

C'est pourquoi M. le Maire a souhaité proposer une motion au Conseil Municipal pour qu'il marque sa désapprobation à l'égard de cette politique de désengagement de l'Etat dans les territoires ruraux.

M. le Maire donne lecture du projet de motion qu'il propose au Conseil Municipal d'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver la motion relative à la fermeture de la Trésorerie de Vouillé jointe en annexe de la présente délibération,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ce dossier.**

Fait et délibéré en séance, le 10 septembre 2019
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Eric MARTIN

AR PREFECTURE
086-218602944-20190910-2019_09_10_D17-DE
Reçu le 18/09/2019